



Politiques publiques

et territoires

ESPRIT

Mars-Avril 1998

Les métiers de la ville

PHILIPPE ESTEBE

A ses origines, la Politique de la Ville se présente comme un cadre destiné à donner une forme territoriale à une action publique dont la spécialisation extrême lui fait perdre toute efficacité. Aussi, l'histoire des interactions du travail social et de la Politique de la Ville, doit-elle conduire à comprendre comment l'évolution des conceptions de la question sociale a fait perdre au travail social son monopole sur le « social » et s'est trouvé spécialisé pendant que la double préoccupation dont il était jadis porteur —intégration et solidarité— se diffusait à l'ensemble des secteurs de l'action publique.

A faire cette chronique on voit comment le travail social et la Politique de la Ville ont un temps, chacun à sa manière, cristallisé une préoccupation dominante dont l'avenir n'est assuré qu'à proportion de la disparition —relative— de ceux qui l'ont portée.

LA POLITIQUE DE LA VILLE COMME CRITIQUE DU TRAVAIL SOCIAL

La jonction opérée dans les années 60 et 70 entre les assistantes sociales, les éducateurs et les animateurs place la profession plutôt à gauche, par le mélange de dénonciation des injustices sociales et de promotion des couches populaires qui en constitue le ciment. Au début des années 1980, les textes baptismaux de la Politique de la Ville s'inscrivent en contre par rapport à ce travail social. Non que Dubedout, Bonnemaïson ou Schwartz développent une analyse fondamentalement nouvelle des questions sociales. Rares sont ceux qui, à l'époque, voient poindre les prémises d'une « nouvelle question sociale ». Mais ces « pères fondateurs » reprochent au travail social son inefficacité et, pour tout dire, sa perversité. Le plus virulent —comme s'il se faisait le porte-parole de ce petit groupe de rénovateurs— est Gilbert Bonnemaïson, député-maire d'Épinay sur Seine, animateur de la commission des Maires sur la sécurité .. La vieille querelle qui lie et oppose les élus aux travailleurs sociaux est bien connue. Pour l'élus, le travailleur social intervient de manière clandestine voire subversive, sur un terrain que lui-même considère comme l'un de ses théâtres privilégiés, sans lui rendre de compte voire en dressant certains groupes contre lui. Pour le travailleur social, l'élus ne sait rien de la lenteur et de la patience avec laquelle se noue une relation entre le professionnel et son client, il est toujours tenté de se livrer à des « coups », de distribuer des secours à tort et à travers, privilégiant la performance politique au détriment de l'efficacité sociale.

De cette querelle naît une critique du travail social d'autant plus percutante qu'elle n'est pas tant idéologique que pragmatique. Le rapport Bonnemaïson ne critique pas le travail social pour des raisons morales —dénonçant par exemple l'assistantat ou le contrôle social— mais pour des raisons d'efficacité. Selon lui, la prolifération des travailleurs sociaux ne produit aucun résultat tangible. Pis, l'inflation parallèle des moyens de la répression (forces de l'ordre, places de prison, condamnations) et de la prévention (assistantes sociales, éducateurs, animateurs) ne fait qu'accompagner la hausse de la délinquance et la dégradation générale du climat social dans les « cités ». La méfiance, voire l'hostilité, qu'entretiennent mutuellement l'éducateur et le

policier, ne conduit qu'à une annulation de leurs efforts respectifs. Aussi, sur cette dénonciation, les premières opérations de développement social des quartiers et les conseils communaux de prévention de la délinquance constituent-ils le cadre du déploiement d'un nouveau dispositif d'action publique qui prétend s'inscrire en rupture avec les règles canoniques du travail social.

Le travail social s'adresse avant tout à des individus et à travers ceux-ci à des groupes-cibles dont les handicaps et les inadaptations font l'objet d'un barème détaillé. Son approche est fondée sur la relation, individuelle ou collective, dans laquelle le professionnel joue un rôle moteur : accompagnateur tour-à-tour bienveillant ou sévère, porte-parole du groupe, dynamiseur d'énergie... A l'opposé, les opérations de développement social des quartiers, de prévention de la délinquance ou d'insertion des jeunes sont inscrites dans un territoire au lieu de cibler un public. Par cette inscription territoriale, la Politique de la Ville ne prétend pas traiter les causes de l'injustice sociale. Les premiers « chefs de projet » réfutent l'idée selon laquelle sous le symptôme il y aurait la cause —invitant à se livrer à une archéologie sans fin : causes de la délinquance, de l'échec scolaire, du chômage, etc. L'irruption du territoire dans l'action sociale signifie donc une rupture avec l'approche clinique des inadaptations. Le symptôme, c'est la cause ; traitant les symptômes, on traitera donc la cause. La Politique de la Ville est au travail social ce que la santé publique est à la médecine libérale, soit la tentative, à grande échelle, de substituer (ou d'ajouter), à la recherche toujours plus sophistiquée des causalités emboîtées, un débat public sur les risques, sur les priorités et les stratégies de traitement. L'inscription territoriale consacre la suprématie du débat public et contradictoire sur le traitement individuel et discret.

L'approche territoriale de la politique de la ville conditionne les autres ruptures. La seconde intervient dans le rapport entre le « social » —ou plutôt, les groupes défavorisés— et les institutions. La pratique du travailleur social lui confère une position d'intercesseur intervenant aux marges de la protection sociale, dans un domaine très peu balisé par le droit mais largement encore régi par la notion de secours. Dans le dialogue qu'il noue avec son client, le travailleur social repère les besoins, les carences, les injustices et rapporte ensuite —au moyen des « enquêtes sociales »— auprès des différents comités et autorités compétents afin de déclencher l'aide, le secours, le subside requis. Dans les cas les plus avancés, le travailleur social peut se retourner contre l'institution (la CAF, les ASSEDIC, le logeur social, la Compagnie des Eaux) et faire valoir les droits bafoués de son client ou plaider l'indulgence pour quelque impayé. Ce rôle d'intercesseur évolue mais ne change pas fondamentalement de nature avec les développements communautaires du travail social : l'intercession peut d'ailleurs se faire insistante voire violente et prendre des formes actives —grève des loyers ou des factures d'énergie par exemple.

A cette logique d'intercession, la Politique de la Ville entend substituer une logique d'interaction. En parallèle à la conception du symptôme comme cause, les premiers chefs de projet développent une stratégie de l'institutionnalisation. La transformation des conditions de vie dans un territoire —sécurité, éducation, logement, loisirs, santé, emploi— ne peut pas ressortir au monopole de quelques agents spécialisés dans le « social ». Si elle veut être durable elle doit s'inscrire dans la logique des institutions responsables des différents secteurs qui balisent l'existence dans un quartier. Les chefs de projet tentent d'impliquer toutes les parties présentes dans l'élaboration de solutions collectives qui satisfassent au mieux les intérêts de chacun. Cette stratégie institutionnelle s'apparente au paradigme de la théorie des jeux : il ne s'agit pas de transformer une situation gagnant-perdant en une situation perdant-gagnant (autrement dit d'arracher des concessions à l'instance dominante) mais de passer d'une situation dont on doit montrer qu'elle est en fait perdant-perdant (l'institution est perdante si la situation se dégrade) à une situation gagnant-gagnant (les habitants et les institutions ont un intérêt mutuel à une amélioration de la situation). Pour la politique de la ville, l'action peut apporter un bénéfice à chaque partie en présence alors que le travail social raisonnait en terme de gains et de pertes. Au pessimisme conflictuel du travail social se substitue l'utilitarisme optimiste de la politique de la ville.

Ces deux ruptures ne sont efficaces qu'autant qu'elles se trouvent légitimées par une onction politique. C'est ici la troisième rupture que la Politique de la Ville introduit par rapport au travail social : l'irruption du politique —de l' élu— comme clé de voûte de la transformation des situations sociales problématiques. Le travail social vit la relation avec l' élu sous le double signe de la concurrence et de la méfiance. On peut le comprendre : la technique individuelle de l'accompagnement et de l'intercession exige de la confiance —fondée sur la patience et la discrétion— et surtout un monopole : le résultat obtenu par le travailleur social ne sera porté à son crédit que s'il est seul à l'obtenir. D'où le besoin permanent de coordination au sein du travail social. L' élu fait figure de perturbateur dans ce dispositif : il claironne ses bienfaits, brise la lente construction d'une relation pédagogique, mène des « coups » clientélistes, casse le monopole de l'action, bref l' élu ne fait pas bon ménage avec le travailleur social.

A l'opposé, la conception de l'action née avec la Politique de la Ville place l' élu au centre des opérations. Il est maître d'ouvrage des opérations de développement social des quartiers. Il préside les missions locales pour l'insertion des jeunes et les conseils communaux de prévention de la délinquance. Mettre ainsi l' élu au centre correspond, pour la Politique de la Ville, à un intérêt stratégique. Les « quartiers » sont au début des années 80,

gérés « à part » du reste de la commune, du fait de leur statut particulier —ZUP ou ZAC. La puissance publique y est principalement représentée par le logeur. Faire entrer les élus dans ces quartiers revient à réintégrer ceux-ci dans le giron communal. Ce retour n'est pas que symbolique : il s'accompagne souvent de rétrocessions de propriétés qui autorisent les services municipaux à intervenir sur des espaces que les organismes HLM peinent à entretenir. Il signifie une présence politique —et donc budgétaire— du quartier dans la commune. Mais surtout l'intérêt est politique : l' élu préside la commission locale où peuvent se débattre les stratégies et se déployer les techniques d'interactions entre institutions et habitants.

Ainsi, la Politique de la Ville propose, par rapport aux règles canoniques du travail social, une véritable redistribution des cartes, qui n'efface pas les pratiques antérieures mais le réagence sous le triple registre du territoire, de l'institutionnalisation et du politique.

EMPRUNTS ET CONCURRENCES

Face aux nouvelles opérations lancées au début des années 80 et qui allaient constituer la Politique de la Ville, les réactions des travailleurs sociaux sont mitigées. La Politique de la Ville survient à un moment de forte interrogation de la profession. Ces interrogations —introspection teintée de mortification— sont certes constitutives de la profession. Mais cette inquiétude professionnelle des travailleurs sociaux change de nature, au tournant des années 1980. Le débat traditionnel se nourrissait de la contradiction —du double jeu— entre la fonction d'avocat des exclus et celle de chien de garde d'une société injuste. Pour reprendre les termes de Nicole Questiaux et de Jacques Fournier « La profession (...) se voit comme un intermédiaire nécessaire mais s'inquiète aussi de jouer un rôle récupérateur ou anesthésiste des tensions ». Si le débat change de nature au tournant des années 1980, c'est que les travailleurs sociaux perçoivent, plus clairement, les limites de leur action face à un social qu'ils ne maîtrisent plus. Comme l'énonce Pierre Maclouf : « Le travail social savait traiter les marginaux classiques, la pauvreté héritée. Il ne sait pas traiter une masse de marginalisations, voire une marginalisation de masse ». Bref, la profession comprend —de manière encore confuse— que la question sociale évolue, ou plutôt, tragique paradoxe, que son objet classique —les exclus— aux marges de la question sociale— devient la question sociale. Au moment où s'opère cette transformation —où la marge s'enfle dangereusement— la profession commence à douter de l'efficacité de ses techniques classiques d'intervention. Celles-ci permettent de traiter au compte-gouttes des « stocks » restreints. Comme l'écrit P. Blanquart : « il faut appréhender la pauvreté comme un flux et non plus comme un stock ». Ces techniques sont adaptées à des handicapés qu'il faut mettre à niveau, comment traiter, avec elles, des « valides invalidés » selon l'expression de Robert Castel qu'aucune caractéristique cliniquement repérable ne permet de classer dans les catégories de clientèle traditionnelle ?

Or, à cette époque, le débat sur le revenu minimum est à peine entamé, il n'est, en tout cas porté par aucun acteur politique, ni d'ailleurs par la profession : le rapport Oheix, commandé par Simone Weil, alors Ministre des affaires sociales, se révèle fort prudent sur cette question de l'extension de la protection sociale à la pauvreté économique. Même s'il note l'existence de minima sociaux de fait —allocation parent isolé, allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance— il ne propose pas la constitution d'un droit de la pauvreté. Largement fondé sur les propos du travail social, il préfère se faire le porte-parole des pratiques éprouvées de la profession —pédagogie, relation, accompagnement, ajustement individuel des subsides en fonction du jugement autonome du travailleur social— tout en réclamant une rationalisation des tâches.

Au milieu des années 1980 se développe donc un paradoxe : d'un côté, le travail social perçoit une mutation et ressent d'autant plus l'impuissance de ses techniques traditionnelles ; de l'autre, les opérations constitutives de la Politique de la Ville déploient une technologie entièrement nouvelle sans afficher vraiment d'analyse sociale.

Dans l'impasse politique qui caractérise la période 1983-1988, la technologie du développement social urbain apparaît alors, pour bien des travailleurs sociaux, comme une bouée de sauvetage. La figure, largement mythique et célébrée par la commission nationale pour le développement social des quartiers puis par la Délégation Interministérielle à la Ville, du chef de projet de quartier, cristallise tous les espoirs de transformation pour la partie la plus « moderne », ou « consciente » du travail social. Les écrits et les colloques se multiplient, réunissant des animateurs, des assistantes sociales et des éducateurs, pour tenter de décortiquer cet objet nouveau, d'en préciser les contours et d'en digérer la technologie. Les opérations de développement social, les missions locales pour l'insertion des jeunes ou les conseils de prévention de la délinquance apparaissent comme un tremplin d'où l'on va pouvoir rebondir, renouveler des pratiques à bout de souffle, retrouver une légitimité professionnelle et politique perdue. Certes, la présence des élus est gênante mais, par la grâce de la médiation du chef de projet, elle n'apparaît pas encore menaçante. Elle peut même constituer l'occasion de s'affranchir des tutelles bureaucratiques de la DDASS ou des fédérations d'éducation populaire. Le territoire s'ouvre et ouvre avec lui des champs d'expérimentation, de nouvelles alliances, un rôle rénové : les clubs de prévention vont faire de l'insertion par l'économique ; les centres sociaux, du développement local, et les assistantes polyvalentes de secteur, de la pédagogie sur l'exercice des droits sociaux. Toutes choses que

ces professionnels faisaient déjà : mais désormais, ils seront légitimes et le feront publiquement. Bref, toute une partie de la profession s'engouffre dans la fenêtre expérimentale ouverte au cours des années 1980.

Cet enthousiasme n'est d'ailleurs pas sans incidence sur l'orientation de la Politique de la Ville. A l'origine le bâti, le cadre urbain, les techniques de gestion —bref, le « hard »— y étaient privilégiés. On voit progressivement toutes les actions dites « d'accompagnement social » prendre une part prépondérante, sinon dans les finances, du moins dans les discours et les images. Saisis par la fièvre expérimentale, les travailleurs sociaux transfèrent ainsi à la Politique de la Ville leurs techniques lesquelles tendent à effacer les principes fondateurs. Ainsi, nombre de produits aujourd'hui labellisés « Politique de la Ville » sont, à l'origine, des créations du travail social— l'insertion par l'économie ou la prévention par les loisirs pour ne citer que ces deux exemples. Du fait de ce retournement, la Politique de la Ville se trouve donc investie par un travail social qui voit en elle l'occasion de son renouveau alors qu'elle-même prétendait se situer en rupture et inscrire le travail social dans un cadre rénové d'action publique.

Cependant, s'il parvient à transformer, largement, les opérations de développement social des quartiers et les conseils communaux de prévention de la délinquance en autant de mesures propres à son exercice, le travail social perd progressivement deux de ses piliers constitutifs : les techniques d'intervention « normées » et l'autonomie traditionnelle. Le travailleur social, quel que soit son état et son employeur, est d'abord un professionnel qui maîtrise des outils calibrés : l'entretien, l'enquête sociale, la « relation », etc. sont autant de techniques ajustées au fil des « case works » mis au point par les anglo-saxons et importés ensuite dans les écoles françaises. Or, la Politique de la Ville ne dispose, comme technique professionnelle, que de la logique de projet. Et celle-ci, bien que mise en forme ne constitue en rien un savoir-faire calibré, reproductible, susceptible de fonder un corpus professionnel. Le propre de l'expérimental, c'est qu'il est impossible à reproduire. L'étude de cas est, elle aussi, dans une certaine mesure, toujours originale, mais elle suit les chemins balisés d'un savoir-faire rassurant. Elle fonde un métier. Etre chef de projet n'est pas un métier ; personne n'est parvenu, jusqu'ici, à bâtir une formation professionnelle à partir des bribes d'expériences collectées ici et là.

L'entrée du travail social dans la Politique de la Ville correspond donc, pour celui-ci, à une certaine perte de savoir-faire. L'obsolescence de ses outils traditionnels n'est pas compensée par l'acquisition de techniques nouvelles et valorisables. A cette perte s'ajoute une dévalorisation professionnelle de fait. Par en haut, la profession est menacée par la figure du chef de projet. Par en bas, elle est grignotée par la prolifération de statuts précaires distribués aux jeunes d'origine populaire qui troquent une violence réelle ou supposée contre une promesse vague de promotion sociale via les métiers de l'animation. Le travail social, notamment dans le registre de l'animation, devient une des voies de l'insertion —tout au moins une monnaie d'échange entre les jeunes des quartiers et les autorités de la ville.

Cette perte de savoir-faire et cette dévalorisation professionnelle s'accompagnent d'une perte d'autonomie. Les élus municipaux mettent à profit la Politique de la Ville pour procéder à une « domestication » du travail social. Cette prise en main est très nette s'agissant des éducateurs et des animateurs, dans les clubs de prévention ou les équipements : la logique de projet, à la fois moyen et horizon de la Politique de la Ville, attire les travailleurs sociaux sur le terrain mouvant des demandes de subventions. Si l'on veut expérimenter, il faut des subsides. Si l'on veut des subsides, il faut présenter à la mairie des « projets ». Si l'on veut continuer à fonctionner, il faut, chaque année, renouveler le « projet ». Les élus ne sont pas trop regardants sur la nature et la qualité des projets dont la prolifération est bien utile à qui souhaite épuiser l'enveloppe de subventions accordées par l'Etat, mais le lien qui s'établit avec les travailleurs sociaux permettra, le jour venu, de procéder à un grand nettoyage, à coups d'audits destinés, selon la formule magique, à « intégrer les équipements et les clubs de prévention dans une politique municipale ». Seuls les assistants sociaux polyvalents de secteur échappent à cette municipalisation. Mais ceci n'est pas dû à leur particulière faculté de résistance. Depuis 1984, ils se trouvent sous la tutelle du Conseil Général, donc eux aussi dépendants du pouvoir local.

Une hybridation s'effectue ainsi tout au long au cours des années 1980 entre le travail social et la Politique de la Ville qui a pour conséquence pratique de rabattre cette dernière sur un registre sectoriel et d'arrimer plus sûrement le premier à la tutelle politique du pouvoir local.

LA DECOMPOSITION DU TRAVAIL SOCIAL

Cette hybridation —positivement baptisée « partenariat »— trouve ses dénonciateurs. C. Bachman montre en 1988 ce que cette logique expérimentale tendue vers la production de projet peut avoir d'épuisant pour les acteurs mais aussi pour les pratiques : confusion des genres, perte d'identité, dilution des savoir-faires, etc. Par la grâce du DSU la préoccupation d'action sociale —sous le double registre de solidarité et d'intégration— a largement diffusé dans les appareils institutionnels, naguère cibles des premières opérations DSQ. Très tôt, l'Education Nationale a compris qu'elle ne pouvait maintenir la fiction d'une égalité abstraite. Inaugurées en 1982, les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) sont confirmées en 1989. Elles instillent, au coeur de la mission

d'éducation, les préoccupations de solidarité et d'intégration, selon le principe de la discrimination positive : renforcer les moyens là où les besoins sont les plus criants afin de maintenir une certaine cohésion de l'ensemble éducatif — au vrai, des travaux récents montrent que la discrimination positive dans les ZEP parvient à peine à compenser la différence de moyens entre les établissements situés en zone « riche » et ceux situés en zone défavorisée. Ce sont ensuite les organismes de logement social et les mairies qui commencent à s'intéresser à la question du peuplement des cités et créent, de manière expérimentale, des commissions d'attribution que la loi généralise ensuite progressivement. Le secteur de la sécurité et de la justice n'est pas en reste qui, après de nombreux atermoiements, digère le message de Bonnemaison et crée des formules (ilotage, maisons de justice, groupements locaux de traitement de la délinquance) destinées à faire de l'application de la loi pénale un instrument de cohésion sociale. Le domaine de la santé, enfin, sous l'impulsion des associations caritatives ou humanitaires, voit se développer des expériences multiples, destinées à traiter les pathologies particulières liées à la « nouvelle question sociale » (Sida, santé mentale, toxicomanie) et à faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis. Au-delà, on se perdrait à dénombrer les initiatives qui, des grandes entreprises de transports jusqu'à EDF et La Poste, affichent le souci de solidarité et d'intégration comme partie prenante de la mission de base.

En une dizaine d'années, tous les secteurs de l'action publique se trouvent ainsi gagnés par la fièvre de l'action sociale, alors que se développe un secteur associatif foisonnant couvrant des champs aussi divers que l'accès au logement, la santé, l'accompagnement scolaire, etc. Aussi la Politique de la Ville aura-t-elle accompli son programme : sortir l'enjeu de solidarité du monopole discret du travail social, pour en faire une préoccupation largement partagée par les grandes institutions déterminant l'intégration sociale. En atteste l'état de déshérence persistant dans lequel se trouve la direction de l'action sociale du Ministère, naguère pépinière de la pensée du social à la française, aujourd'hui coquille quasiment vide, minée par la décentralisation, incapable de se renouveler, sans prise ni sur les pratiques, ni sur l'idéologie de la profession. La socialisation de l'action sociale aura sonné le glas d'une profession déjà entamée par le doute, par la multiplication des statuts précaires et encadrée par la main sévère du pouvoir local.

La Politique de la Ville a ainsi contribué à saper les deux piliers du travail social classique : l'intercession entre les individus et les institutions et l'autonomie du professionnel : l'institutionnalisation du social substitue le médiateur « maison » à l'intercesseur patenté. La politisation insère le travail social dans une politique locale, municipale ou départementale.

Une troisième ligne de décomposition du travail social s'affirme à la fin des années 1980 qui ne doit rien ou presque, à la Politique de la Ville au sens strict. Elle surgit par l'effet de la constitution d'un droit de la pauvreté à partir du revenu minimum et d'un début d'extension de la protection sociale au domaine du logement. L'héritage du travail social classique plaçait en effet le professionnel dans une relation singulière, pédagogique vis à vis de son client ; les innovations communautaires, substituant le travail collectif au travail individuel n'étaient pas parvenues à entamer ce pilier — notamment s'agissant des assistants de service social. Le vote de la loi instaurant le revenu minimum d'insertion était donc salué, en 1988, par cette partie de la profession qui n'avait pas cédé aux sirènes de la Politique de la Ville, comme la reconnaissance par la loi d'un des articles de foi de la profession. La formalisation du contrat d'insertion pouvait en effet paraître comme la légitimation de la pratique classique visant à instaurer une relation singulière entre le travailleur social et son client.

Ici encore, les travailleurs sociaux subissent un retournement paradoxal de situation. Débordés par la masse des demandeurs mais surtout accaparés par la minutie inquisitoriale des questionnaires destinés à cerner précisément les montants de l'allocation différentielle, les travailleurs sociaux tendent à perdre leur dernière — et sans doute la plus essentielle — part d'autonomie : la liberté de jugement qui, par le truchement de l'entretien et de l'enquête sociale, confère au travailleur social une position éminente sur la désignation des détreffes et l'attribution des secours. Au regard du professionnel, le RMI substitue, en le généralisant, le principe strict du barème, lié aux revenus de l'individu. L'appréciation globale d'une situation laisse la place à un critère purement monétaire, qu'il revient au travailleur social d'informer. Le rapport du travailleur social à son client se transforme : traditionnellement, la demande monétaire est considérée par la profession comme le symptôme d'une demande plus globale que les techniques d'entretien permettent de mettre à jour, de mettre en forme. Le RMI opère un découplage entre demande monétaire et demande « sociale » : l'allocation est un droit que le travailleur social ne fait qu'instruire ; parallèlement, il peut proposer un contrat d'insertion, indépendamment de l'application du droit. Dès lors, la position du travailleur social perd de son éminence : les allocataires sont désormais en droit de demander de l'argent et non pas des conseils.

Les dispositions de la Loi Besson (1991) relatives au logement des plus démunis (fonds de solidarité logement, plans départementaux...) étendent à l'habitat ce que le RMI avait amorcé sur le revenu : les travailleurs sociaux dépendant des conseils généraux deviennent des vérificateurs de conformité aux critères déclenchant les aides diverses. Leur faculté d'intercession s'efface au profit d'une logique d'arrangement qui rapproche les travailleurs sociaux des fonctions bureaucratiques plus traditionnelles. La relation personnelle du professionnel

à son client se bureaucratise ; une large part de l'action sociale se trouve de fait enrôlée dans l'appareil de protection sociale.

UNE REINCARNATION DIFFICILE

Les travailleurs sociaux des années 1970, disaient travailler à leur propre disparition. Ils entendaient par là que leur action portant ses fruits devait finir par rendre leur présence inutile. Cet horizon ne s'est pas rapproché. Mais la prophétie s'est réalisée : le travail social a disparu, en tant que profession unifiée, disposant d'un corpus de méthode et de discours communs, occupant une position charnière entre la marge et la norme. La profession a disparu en tant que métier. Si les techniques traditionnelles continuent d'être enseignées dans les écoles de travailleurs sociaux, elles ont perdu leur fonction fondatrice. La connaissance de la jungle des dispositifs publics, la maîtrise de la rhétorique du diagnostic territorial et du projet, la capacité d'agencer les multiples sources de financements publics, sont devenues des ressources autrement plus essentielles que la pratique de l'entretien, la gestion des relations personnelles ou la faculté de rédiger une enquête sociale. La logique de projet est devenu l'incertain fondement d'un métier mal défini, celui « d'intervenant social ».

La profession a disparu en tant que corporation : l'unité fragile des animateurs, des éducateurs et des assistants de service social a volé en éclat, essentiellement par l'irruption du pouvoir local dans les domaines réservés de l'action sociale, soit par le truchement de la Politique de la Ville (s'agissant des élus municipaux), soit grâce à la décentralisation (pour les élus départementaux). Elle a disparu comme porteuse d'une doctrine commune : les débats sur la contradiction ou le double jeu naguère décisifs ne font plus recette qu'auprès d'une poignée de nostalgiques, adeptes des commémorations en tous genres.

Mais surtout, elle a perdu sa position charnière avec le monopole de l'intercession entre la marge et la norme et se trouve désormais éclatée entre les trois sommets d'un nouveau triangle.

- La plupart des institutions lourdes ont incorporé, incorporent ou incorporeront des fonctions de médiation destinées à gérer les relations avec la part la plus difficile —ou en difficulté— de leur public, au nom d'un principe général de cohésion sociale.

- La quasi totalité des assistants de service social à statuts (employés pour les Conseils Généraux) a glissé, glisse ou glissera du côté de la protection sociale, administrateurs bureaucratisés d'un droit de la pauvreté qui se constitue par stratifications successives (minima sociaux, droit au logement, généralisation de la sécurité sociale).

- Le secteur de l'animation et de l'éducation tend à n'être plus que l'auto-administration des loisirs par cette fraction des jeunes qui, dans les quartiers défavorisés, déposent les armes contre une vague promesse de statut et de promotion. Ceux-là, quels que soient leur statut et leur expérience, sont les plus exposés et les plus fragiles, agents précaires d'une ambiance qui ne cesse de se dégrader.

Au-delà de cette répartition des dépouilles du travail social canonique, il faudrait évoquer la renaissance récente du caritatif et de l'humanitaire comme bras armé des politiques publiques face aux flux de précarité et de pauvreté. Mais ceci est une autre histoire et invite à de nouvelles questions : s'agit-il d'une modalité inédite de coopération entre société civile et puissance publique pour traiter de la nouvelle question sociale ? S'agit-il d'un retour du travail social classique mais dans une diversité de modalités et à des échelles considérablement plus vastes que jadis ? S'agit-il des prémisses d'une évolution par laquelle la puissance publique sous-traiterait au milieu associatif l'administration de flux de populations auxquelles tout espoir d'intégration sociale est désormais interdit ?